Compte rendu de conférences pédagogiques dans les maisons d'Enseignement secondaire du diocèse d'Angers. Année scolaire 1926-1927.

Numéro d'inventaire : 2006.05570

Type de document : livre

Éditeur : Grassin (G.) et Société Anonyme des Editions de l'Ouest (40, rue du Cornet et rue

Saint-Laud [] Angers)

Imprimeur : Société Anonyme des Editions de l'Ouest

Date de création : 1927

Description: Livret broché. Couverture papier. **Mesures**: hauteur: 250 mm; largeur: 165 mm

Notes: Grassin (G.) / Société Anonyme de l'Ouest / Richou (V.), administrateur délégué: imprimeurs-librairies de Monseigneur l'Evêque, du Grand Séminaire et du Clergé. Adresse restituée d'après les comptes-rendus des années précédentes. Imprimatur de l'Evêque d'Angers, Monseigneur Joseph Rumeau, daté du 1er novembre 1927. Compte rendu présenté par Mgr. Crosnier (Alexis).

Mots-clés : Formation initiale et continue des maîtres (y compris conférences pédagogiques)

Filière : Institutions privées Niveau : Post-élémentaire Nom de la commune : Angers

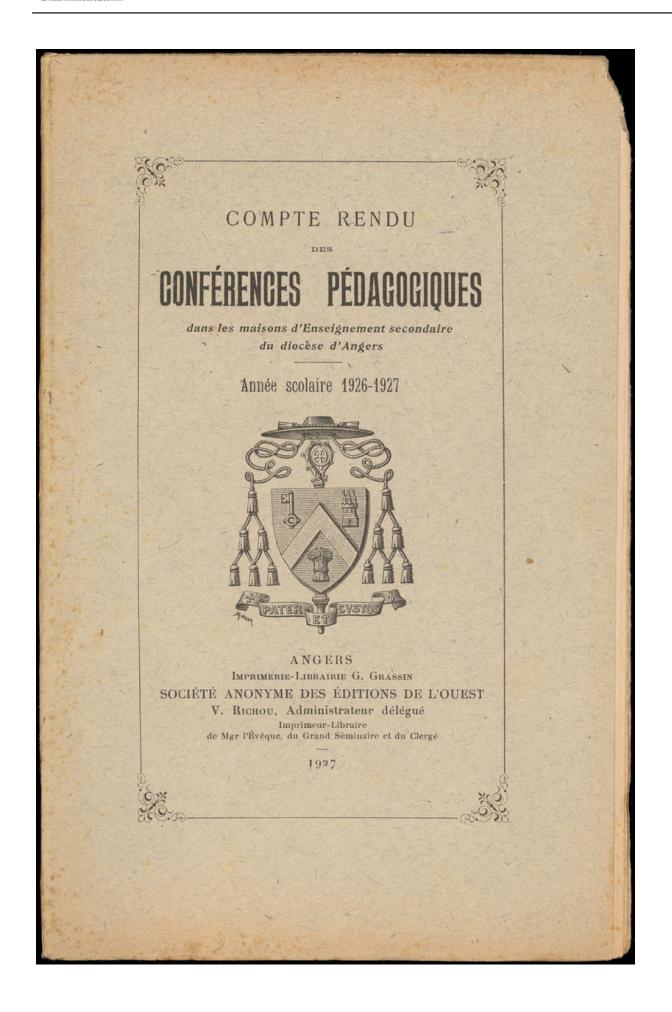
Nom du département : Maine-et-Loire Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 58 Mention d'illustration

ill.

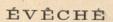
Lieux: Maine-et-Loire, Angers













D'ANGERS

Nous, Joseph Rumeau, par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Saint-Siège Apotolique, Evêque d'Angers;

Vu le compte rendu à Nous présenté par Mgr Crosnier, Directeur diocésain de l'Enseignement libre, résumant et appréciant les *Conférences pédagogiques et théologiques* qui ont eu lieu, durant l'annnée scolaire 1926-1927, dans les Institutions ecclésiastiques de Notre diocèse;

Approuvons ce travail, en permettons l'impression et ordonnons qu'un exemplaire soit adressé à chacun des prêtres qui font partie du corps enseignant dans nos établissements secondaires.

Angers, le 1er novembre 1927.



+ JOSEPH, Évêque d'Angers.





Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu des Conférences pédagogiques et théologiques qui ont eu lieu, au cours de l'année scolaire 1926-1927, dans les institutions ecclésiastiques du diocèse.

Soixante, plus justement cinquante-six travaux écrits étaient attendus : Baugé, dont le personnel enseignant et trop réduit, n'en a envoyé aucun. Quarante-huit, au juste, ont été lus et discutés en séance: proportion exacte des manquants, environ un sur cinq : aucun progrès sur l'an dernier, pour le nombre ; encore, deux travaux qui ont été lus, remportés par leurs propriétaires qui avaient l'intention de les mettre au net, n'ont pas été retournés au secrétaire. Les huit qui manquent, se répartissent ainsi : deux au Petit Séminaire de Beaupréau, avec excuse, au moins pour un; deux à l'Externat Saint-Maurille, sans grande excuse; un à Saint-Louis de Saumur, où l'on n'est pas coutumier du fait ; trois à Mongazon, où l'épidémie de grippe, qui a sévi l'an dernier, a retardé et dérangé les services, au moins dans l'espèce. C'est trop, certainement : d'autant mieux que les exigences de l'administration diocésaine sont moindres pour les Conférences de nos collèges que pour les Conférences cantonales.

Je suis l'ordre du programme approuvé par vous, Monseigneur, et je résume, aussi brièvement que possible, les idées émises, et reprises pour être discutées, dans chaque réunion, sous la présidence très paternelle de MM. les Supérieurs.

Novembre 1926. — Réunion préparatoire et constitution de la conférence.

Je répète, à dessein, que cette réunion, du mois de novembre, il est mieux qu'elle se fasse dans le lieu ordinaire, vu que nous n'avons pas trop d'occasions pour nous trouver ensemble, tous ou presque tous, et parler des intérêts de la maison, de l'année commencée, des progrès, ou des déficiences, de la piété, de la discipline, ou des études chez nos élèves. L'expédier à la hâte, comme il arrive quelquefois, à table, après le repas du soir, nous expose à manquer ce but. La réunion est pour « constituer » la conférence.

Le président est, d'office, M. le Supérieur.

Mais les rapporteurs sont désignés par le « roulement », à l'ordinaire. On s'est plaint, ici ou là, de ce que la tâche revenait un peu souvent. Un devoir tous les deux ou trois ans, est-ce donc au-dessus de nos forces? On ajoute, parfois, que le roulement, ou le sort, attribue à tel professeur, ou à tel surveillant, un

